

14

Depenny

N<sup>o</sup> 342

ÉGALITÉ, LIBERTÉ, FRATERNITÉ; ~~FRC 2~~  
OU LA MORT.

*Vive la République, Une et Indivisible.*

10237a

Case  
FRC

17306

---

LE VERIFICATEUR  
GÉNÉRAL  
DES ASSIGNATS.  
À SES CONCITOYENS.

---

RÉPUBLICAINS, les ennemis de notre glorieuse révolution ne cessent de l'attaquer par les moyens les plus vils et les plus criminels; les despotes coalisés contre elle n'ont pas rougi de descendre au rang de contrefacteurs d'assignats: les crimes ne coûtent rien aux tyrans, dans la guerre qu'ils font à un peuple qui combat pour les droits sacrés de l'homme. Ces brigands couronnés ont établi des fabrications de faux assignats; et dans cette émulation de turpitude, le gouvernement Anglais se montre jaloux d'occuper le premier rang; la preuve en résulte des informations les plus exactes qui ont été prises à l'occasion de ce faux papier dont le pays de Liège, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, sont comme autant d'entrepôts destinés à vomir

A

THE NEWBERRY  
LIBRARY

ensuite le poison sur le territoire de la République ; mais leurs tentatives criminelles ont été déjouées. Depuis long-temps il a été pris des mesures qui ont été couronnées du succès ; de nouvelles vont être mises à exécution , et ce brigandage affreux ne tardera pas à être anéanti. Mais pour parvenir , avec plus de certitude et de facilité , au but proposé de faire sortir de la circulation les assignats faux qui peuvent s'y trouver , et d'empêcher l'introduction de ceux que l'on tenteroit d'y émettre , je crois devoir communiquer à mes concitoyens les moyens de distinguer les faux assignats qui pourroient leur être présentés. Ayant fait arrêter aux frontières la plus grande partie de ceux qui se fabriquent à l'étranger , et que nos lâches ennemis tentoient d'introduire dans l'intérieur de la République , je suis à même de préciser les signes caractéristiques auxquels on peut les reconnoître, Je vais parcourir les diverses fabrications qui ont passé sous mes yeux.

---

## REMARQUES GENERALES

*Applicables à tous les Assignats faux, de quelque nature qu'ils soient.*

Presque tous les assignats qui ont été contrefaits, ont été imprimés en taille-douce ; c'est un signe très-sensible auquel on peut aisément les reconnoître. J'ai déjà fait sentir dans une de mes instructions la différence qui existoit entre un ouvrage imprimé en taille-douce, et celui imprimé avec des caractères en relief : je crois devoir répéter ici cette définition. L'effet

des caractères en relief est d'enfoncer le papier au moment de l'impression, ce qui produit au revers une légère élévation; la pression forte que reçoit le papier fait qu'il conserve cette empreinte, qu'on appelle foulage. L'effet de l'impression en taille douce est, au contraire, d'unir et d'applanir le papier, puisqu'il passe alors entre deux cylindres qui en écrasent le grain en le pressant contre la planche de cuivre qui contient la gravure.

Dans les bons assignats, les seules parties qui aient été imprimées en taille douce sont les deux médaillons dans les assignats de 25 liv. de la première création; l'aigle dans les assignats de 400 liv. et la figure de la république dans ceux de 50 liv. de la création du 14 décembre 1792. Toutes les autres parties ont été imprimées avec des caractères en relief.

### A S S I G N A T de 400 liv.

*Création du 21 novembre 1792.*

Dans cet assignat, les principaux signes auxquels on peut reconnoître tous ceux qui ont été contrefaits, sont ceux suivans :

Les ornemens qui composent l'encadrement de cet assignat, ont été en général grossièrement imités; les petites étoiles qui se trouvent placées dans la partie gauche de la bordure supérieure sont mal formées; communément l'impression des bordures est pâle.

Le timbre sec, placé dans cet assignat, n'a jamais été bien contrefait. La brisure qui s'aperçoit dans la partie gauche de ce timbre, n'existe point dans les assignats faux.



Dans le texte il est des signes de reconnoissances, infaillibles pour l'œil même le moins expérimenté. Dans les mots de *quatre cents livres*, les e, les n, les a, les t, les n, les c, les s, présentent, les uns dans la partie du haut, les autres dans la partie du bas, des rondeurs qui ne se trouvent point dans les faux assignats.

Dans les faux, les a forment une tête plate, au lieu de former une rondeur parfaite, comme dans les bons assignats.

Dans les faux, la seconde partie de l'a forme un crochet rentrant, au lieu de tomber par un plein perpendiculaire.

Les petites lettres sont en général très-maigres, et paroissent, par conséquent, plus allongées que celles qui se trouvent dans les bons assignats.

Dans le mot *Domaines*, placé au-dessous de l'an premier de la République, l's qui termine ce mot est beaucoup trop longue, et n'est point proportionnée aux autres lettres.

Les légendes placées dans les bordures de droite et de gauche : LA NATION RÉCOMPENSE LE DÉNONCIATEUR. LA LOI PUNIT DE MORT LE CONTREFACTEUR, sont composées de caractères maigres; tandis que dans les bons assignats les lettres sont formées avec des pleins vigoureux et des déliés très prononcés, quoique très-déliés.

Dans tous les faux assignats, les chiffres et le mot *série* qui se trouvent, tant dans la bordure supérieure que dans celle inférieure, sont mal gravés; ils présentent des empâtemens grossiers, au lieu d'offrir au coup-d'œil une grande netteté, comme ceux qui se trouvent dans les bons assignats.

Dans les assignats bons, on apperçoit une es-

pèce d'encadrement qui existe autour de l'aigle, et qui ne se trouve dans presque aucune des contrefaçons; et dans celles où il se rencontre, on peut, en y donnant quelque attention, en saisir aisément la différence. (\*)

## A S S I G N A T de 50 liv.

*Création du 14 décembre 1792.*

Dans cet assignat, les bordures formant l'encadrement ont été mal imitées. Les petites étoiles qui existent dans les ornemens, ont été grossièrement gravées: la plupart ne présente qu'un petit point blanc informe; au lieu que dans les bons assignats les étoiles se distinguent aisément.

Dans les faux assignats, les chiffres et le mot *série* qui se trouvent, tant dans la bordure supérieure que dans celle inférieure, sont mal gravés: les lettres composant le mot *série* sont maigres: les chiffres sont grossièrement formés; ils sont empâtés; dans leur placement les distances ne sont pas observées; ce qui fait qu'ils sont beaucoup trop rapprochés de tel ou tel autre chiffre; ce qui n'existe point dans les bons assignats.

Dans tous les assignats faux de cette nature, la gravure du texte est mal soignée.

Dans les mots, *Assignat de cinquante livres*, on ne retrouve point, dans les *n* et les *u*, les rondeurs qui existent dans les bons assignats: les lettres qui composent ces mots dans les faux

---

(\*) Presque tous les assignats faux, de cette nature, ont été imprimés en taille-douce.

assignats, sont empâtées, et ne présentent aucun délié.

Dans les faux assignats, les petites lettres ne présentent ni alignement, ni netteté, ni déliés.

Dans ces mots: *De la création du 14 Décembre 1792. L'An premier de la République, Hypothèque sur les Domaines Nationaux*, les *n* et les *m* qui s'y trouvent ne sont point unies entre elles par des déliés: cette remarque s'applique principalement aux mots *L'An premier, Domaines*: les *n*, dans ces mots, ressemblent toutes à des *u*; tandis que dans les bons assignats les déliés se font aisément appercevoir.

Les légendes renfermées dans les bordures de droite et de gauche: LA NATION RÉCOMPENSE LE DÉNONCIATEUR. LA LOI PUNIT DE MORT LE CONTREFACTEUR, sont composées de caractères maigres et grossièrement formés: dans ces mots les lettres sont beaucoup plus courtes que celles qui existent dans les assignats bons.

Dans ceux des assignats de cette nature qui ont été contrefaits avec le plus de soin, il existe un signe bien sensible auquel on peut aisément les reconnoître. Dans le mot *dénonciateur*, au lieu de trouver un *c* bien formé, comme celui qui existe dans le texte des bons assignats, on y apperçoit un petit *o* tout-à-fait incorrect.

Dans les assignats bons, la République est représentée sous l'emblème d'une femme tenant d'une main un gouvernail, et de l'autre, trois couronnes; l'une d'olivier, l'autre de laurier, la troisième de chêne: elles se font distinguer aisément dans les assignats bons; tandis que dans les faux on n'en apperçoit qu'une seule. Presque tous les assignats de cette nature ont été imprimés en taille douce.



## ASSIGNAT de 10 livres.

*Les uns de la création du 16 décembre 1791.*

*les autres du 24 octobre 1792.*

Dans aucune des contrefaçons des assignats de cette nature, on n'apperçoit la brisure qui existe dans le timbre sec, placé à droite dans les bons assignats.

Dans les assignats contrefaits avec le plus de soin, les ornemens formant l'encadrement, sont mal gravés.

Dans la bordure supérieure et dans celle inférieure, au lieu de trouver, comme dans les bons assignats, des petites roses bien formées, on n'apperçoit que de gros points blancs, distans les uns des autres.

Dans le texte, il est des signes auxquels on peut aisément reconnoître la falsification.

Au mot *assignat*, l'*n* qui s'y trouve est plus longue que celle des bons assignats; l'*a* qui la suit est beaucoup trop penché sur elle; le *t* qui termine ce mot, descend beaucoup plus bas que les autres lettres; au lieu de se terminer, comme dans les assignats bons, par un délié qui ne dépasse point l'alignement.

Au mot *livres*, la seconde partie de l'*r* est beaucoup trop rapprochée du premier jambage de cette lettre; l'*e* dans les faux assignats ne présente dans le bas qu'un plein grossier; au lieu que dans les bons assignats, cette lettre se termine par un délié très-délié.

Dans les mots *payable au porteur*, les *a*, au lieu d'être ronds par le haut, ont une forme plate; et dans le mot *au*, l'*u* est très-étranglé dans le bas; au mot *porteur*, l'*r* qui précède le *t*,

est beaucoup trop rapprochée de cette lettre ; tandis que dans les bons , il existe une légère distance.

Presque tous les assignats faux de cette nature ont été imprimés en taille - douce. Dans aucun , les filigranes qui existent dans le corps du papier , ne sont bien imités ; dans les bons , ils sont très - visibles ; dans les faux , ils sont presque imperceptibles.

## REMARQUES GENERALES

*Sur les Assignats à la face du dernier tyran des Français.*

Après avoir décrit les signes caractéristiques des assignats faux , sur lesquels les despotes ont exercé , avec le plus de complaisance , leur génie imitateur , et qu'ils s'efforcent d'introduire sur le territoire de la République , je n'ajouterai , par rapport aux assignats à la face du dernier tyran des Français , que quelques réflexions qui pourront , d'après les instructions que j'ai déjà publiées , faciliter la reconnaissance des assignats faux de ces différentes espèces.

Un signe très caractéristique , et qui doit faire aisément distinguer ces contrefactions , c'est que presque tous sont imprimés en taille douce , au lieu de l'être avec des caractères en relief. Les assignats contrefaits de 60 liv. à face du tyran , sont tous imprimés de cette manière , ainsi que partie de ceux de 100 livres , de 50 livres ; mais il est encore d'autres signes certains auxquels il faut s'attacher. Les traits droits et les rondeurs bien déterminés rendent la contrefaçon très dif-



fielle : cette remarque est sur-tout relative aux *u*, qui, dans les faux assignats, n'offrent jamais au coup d'œil, dans les pleins et dans la rondeur de partie du haut, un fini aussi parfait que celui qui existe dans les bons assignats : il faut aussi fixer son attention sur les lettres les plus difficiles à faire, qui sont les S, les R, r ; les e, les a. Cette observation est d'autant plus fondée, que les r, les e et les s servant à former le mot livres ( caractères petit-parangon ) dans les assignats de 100 livres, 90 livres, 80 livres, 70 liv., 60 livres, 50 livres et 5 livres, n'ont jamais été parfaitement imités.

La pureté et la hardiesse qui existent dans la gravure de ces lettres ont empêché les contrefacteurs de réussir dans cette partie de leur travail ; ce qui rend ce mot un des principaux signes caractéristiques, auquel on peut reconnoître les assignats faux. Ces instructions et celles que j'ai déjà données doivent suffire pour faire distinguer les assignats faux de ces diverses natures.

## REMARQUES GENERALES.

*Sur les Assignats frappés au coin de la République.*

Pour faciliter la reconnoissance des assignats républicains, qui maintenant sont les plus abondans dans la circulation, il est nécessaire de préciser les principaux signes qui les font distinguer de ceux contrefaits.

Dans ces nouveaux assignats, la gravure du texte est faite avec un tel soin, qu'en plaçant

un faux à côté d'un bon, l'œil le moins expérimenté peut aisément en faire la distinction.

Dans les gros caractères qui composent les mots *quatre cents livres*, *cinquante livres*, *dix livres*, dans les assignats de ces différentes valeurs, il faut principalement s'attacher aux ronds qui se trouvent dans les a, les n, les r, les t, les u, dans la partie du bas; à la finesse des déliés, à la hardiesse des pleins; enfin, à la pureté des lettres, dans les petites il faut examiner attentivement la netteté, l'alignement qui existent entre elles, les déliés qui les unissent.

Le timbre sec est encore un objet qui doit fixer l'attention. Jamais les scélérats qui ont contrefait notre papier-monnoie, n'ont réussi à l'imiter parfaitement; ceux sur lesquels on aperçoit une brisure, présentent un signe certain de confrontation; car il est démontré qu'il est impossible de briser un nouveau poinçon au même endroit où le premier l'a été; c'est donc un point de reconnaissance qu'il ne faut jamais perdre de vue. Pour mettre mes concitoyens à même de connoître quels sont les assignats sur le timbre sec desquels il existe une brisure, je donnerai à la suite de ces remarques générales une notice des divers timbres secs, appliqués sur les diverses natures d'assignats.

Quant au papier, il faut s'attacher aux sombres, aux clairs et aux divers signes qui doivent s'y trouver dans le corps. Dans les bons assignats, ils sont très-visibles; dans les faux, ils s'aperçoivent difficilement: il faut aussi examiner attentivement si la pâte est la même que celle des bons assignats; si les filigranes ont été appliqués après coup; ou bien, s'ils ont été fondus avec elle, comme dans les bons assignats.

Toutes ces observations s'appliquent à toutes les natures d'assignats républicains: il est donc nécessaire, pour faciliter la vérification d'un assignat, de ne les perdre jamais de vue.

---

*NOTES sur les Timbres secs appliqués sur les diverses natures d'Assignats.*

Dans les assignats à la face du tyran, valeurs de 100 livres, 90 livres, 80 livres, 70 livres, 60 livres, 50 livres et 5 livres, il n'existe point de brisure sur les timbres secs qui y sont appliqués.

**A S S I G N A T** de 400 livres.

La figure de la Liberté placée sur la gauche, est brisée; celle de la droite ne l'est pas.

**A S S I G N A T** de 50 livres.

*Création du 14 Décembre 1792.*

Le timbre sec n'est pas brisé.

**A S S I G N A T** de 25 livres.

*Création du 24 Octobre 1792.*

L'emblème de la paix est brisé.

**A S S I G N A T** de 25 livres.

*Création du 5 Juin 1793.*

L'emblème de la Liberté n'est pas brisé: celui de la paix est brisé.



**A S S I G N A T** de 10 livres.

L'emblème de la Liberté n'est pas brisé; celui de la paix est brisé.

**A S S I G N A T** de 50 sols.

*Emission des 4 Janvier et 24 Octobre 1792.*

Le génie de la Constitution et la figure de la paix, sont brisés.

*Emission du 23 Mai 1793.*

Le génie est brisé; l'emblème de la Justice ne l'est pas.

**A S S I G N A T** de 25 sols.

Aucun des timbres secs n'est brisé.

**A S S I G N A T** de 15 sols.

*Emission des 4 Janvier et 24 Octobre 1792.*

Le génie de la Constitution est brisé; la figure de Capet ne l'est pas.

*Emission du 23 Mai 1793.*

Le génie est brisé; l'emblème du commerce ne l'est pas.

**A S S I G N A T** de 10 sols.

*Emission des 4 Janvier et 24 Octobre 1792.*

La figure du tyran est brisée; le génie de la Constitution ne l'est pas.

*Emission du 23 Mai 1793.*

Les deux timbres sont sans brisure.

Travailler à perfectionner le papier-monnaie, c'est travailler à consolider le crédit national. Cette vérité n'a point échappé au comité des Assignats. Depuis long-temps, de concert avec les citoyens préposés pour suivre cette partie importante, il s'occupe des moyens de prévenir la contr. façon ; et, sur sa proposition, la Convention nationale vient d'adopter une instruction conçue de manière à devenir un guide infailible dans la vérification des nouveaux assignats, et en a décrété l'insertion au bulletin, ainsi que l'envoi à toutes les autorités constituées, aux sociétés populaires, aux receveurs de districts, etc.

Pénétré de l'importance de cette instruction, quant à son objet, et desirant de contribuer, autant qu'il est en moi, à sa publicité, je me fais un devoir de la rapporter ici littéralement, comme devant d'ailleurs servir de complément à mes instructions sur les diverses natures d'assignats existant actuellement dans la circulation.

---

## I N S T R U C T I O N

*Sur les moyens de vérifier les nouveaux Assignats, et Décret portant qu'elle sera insérée au Bulletin de la Convention.*

Les Assignats n'intéressant pas moins les fortunes privées, que la fortune publique, cette monnaie révolutionnaire appelle la surveillance continue de tout le peuple Français. Une pareille surveillance deviendroit impossible, si les moyens de l'exercer à toute heure et en tout lieu n'étoient pas à la portée de chaque citoyen.

Il faut donc que l'habitant des campagnes puisse, sans fatigue et sans étude, distinguer l'assignat vrai de l'assignat faux, avec la même facilité, la même certitude que le feroit l'artiste, d'un talent consommé. L'œil seul doit être, à l'avenir, le vérificateur par excellence.

C'est le but auquel, enfin, on est heureusement arrivé. Pour l'atteindre, il a été substitué à l'aveugle routine un système de fabrication raisonné, bien lié dans toutes ses parties, et fondé sur des principes que l'expérience a confirmés.

Jusqu'ici les assignats étoient surchargés d'ornemens qui produisoient une confusion aussi embarrassante pour le public, que commode pour les faussaires. Ces frivoles et dangereux ornemens sont bannis; ils ont été remplacés, dans les assignats nouveaux, par des formes simples que la vue saisit au premier aspect, et dont la sensation nette graveira dans la mémoire une empreinte durable.

Deux caractères principaux se trouveront dans les émissions prochaines: Chaque espèce d'assignat offrira un ensemble; et tellement prononcé, qu'ils fourniront seuls des signes frappans et irrécusables de reconnaissance.

En outre il existera, jusques dans les plus petits détails de chaque billet, une identité si précise, que tout assignat servira d'instrument pour vérifier un assignat quelconque de la même somme; en les appliquant l'un sur l'autre, et les examinant ainsi à travers le jour ou la lumière.

Cette vérification est aussi aisée qu'expéditive et sûre; pour l'obtenir, il suffit de placer deux assignats de même somme, l'un sur l'autre, de manière que les clairs et les sombres du



papier , mais sur-tout l'impression , se rencontrent mutuellement , se couvrent au point de se confondre , et que , regardés au jour et à la lumière , ils ne présentent plus à l'œil qu'une seule et même image ; alors toutes les parties des deux billets coïncidant chacune à chacune , il en résulte une comparaison prompte , simultanée et parfaite , qui atteste que les deux assignats sont vrais.

Déjà l'assignat de 250 livres , qui vient d'être émis , est susceptible de cette vérification , par superposition , qui sera tout-à-la-fois une pierre-de-touche infailible pour le public , et un écueil où viendront se briser tous les efforts des contrefacteurs.

La Convention nationale , après avoir entendu le rapport de son comité des assignats et monnoies , considérant qu'il importe de mettre chaque citoyen en état de vérifier lui même , et d'une manière aussi simple que sûre , toutes les nouvelles espèces d'assignats qui doivent être mises en circulation , décrète ce qui suit :

L'instruction sur les moyens de vérifier les nouveaux assignats , sera insérée au Bulletin de la Convention. Le ministre de l'Intérieur , dans le plus court délai , en adressera , à chaque municipalité de la République , un nombre suffisant d'exemplaires , pour y être publiés et affichés.

Après avoir communiqué à mes concitoyens toutes les connoissances , toutes les lumières que je puis avoir dans cette partie , je crois devoir terminer ces instructions , en les invitant de livrer la guerre la plus active aux fabricateurs et aux distributeurs de faux assignats. Il faut que chaque citoyen soit , pour ainsi dire , le surveillant

de tous; il faut que, lorsqu'un assignat lui est présenté, et qu'il le suspecte faux, il ne se contente pas de le refuser, mais qu'il s'empresse de le faire vérifier et d'en faire constater la fausseté par les autorités compétentes. C'est en observant une conduite énergiquement révolutionnaire, que les contrefacteurs seront déjoués, et leurs infâmes manœuvres, réduites à l'impuissance de nuire. Il faut aussi que les autorités constituées des départemens placés sur les frontières, sur les côtes maritimes de la République, veillent, avec la sollicitude la plus vive, aux divers envois qui peuvent venir de l'Etranger : il faut ne négliger aucune mesure; employer tous les moyens qui paroîtront efficaces pour déjouer les tentatives criminelles de nos ennemis d'introduire sur le territoire de la République les assignats faux qu'ils fabriquent dans leurs foyers. Pour triompher de tous ces lâches complots; pour déconcerter tous ces projets liberticides, que les municipalités, les juges de paix, les directoires de départemens, de districts; les comités révolutionnaires, les receveurs de districts; les sociétés populaires; que tous les patriotes, enfin, se constituent les sentinelles du peuple; et ses lâches ennemis, de quelque espèce qu'ils soient, seront bientôt anéantis.

Paris, le 19 Ventôse, l'an second de la République Française, une et indivisible.

LE VERIFICATEUR GENERAL des Assignats,  
DEPEREY.

---

De l'imprimerie du citoyen LEDUCQ, rue  
du Pas-de-Calais.